



VILLAGES DU LAC DE PALADRU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 2 AOUT 2018

Présents : Denis Carron – Maire - Président de séance -

Ph. ACCORSO – JP. BRET – C. CLOR – MC. CLOR – C. COLLOMB – G. COUPAS – RX. FAIVRE-PIERRET – J. FOROT – J. GARIN – C. GUIBERT – E. GUINET – C. MOINE - E. ORTIZ - Ch. PEROT – M. TRAVERS

Excusés ou absents :

D. GUILLAUD – L. KAISSARIS – E. MERMET - C. SANCHEZ-LAFAURIE (pouvoir à Ch. PEROT) – L. SEIGLE-VATTE (pouvoir à D. CARRON) – D. SEYVE – A. VERRIER

Secrétaire de séance : Christiane Pérot

Le Président demande si des modifications sont à faire sur le compte-rendu du 12 juillet dernier sachant qu'il sera adopté à la séance de septembre.

Certains élus ne l'ayant pas encore lu, ce point sera revu en septembre.

ORDRE DU JOUR :

- 1) - Fonctionnement de la crèche
- 2) - DIA (Déclaration d'intention d'aliéner)
- 3) - Questions diverses

1 – FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE

Le Président rappelle les différentes réunions qui se sont tenues dernièrement concernant le fonctionnement de la crèche de St Pierre de Paladru suite au retrait des communes de Bilieu et Montferrat et à la transformation du multi-accueil de Charavine en micro-crèche.

Au final, la crèche de St Pierre de Paladru fonctionnera sur la base de 12 places jusqu'au 31 décembre 2018 et ouverture à 13 places dès janvier 2019. Cette décision permet une participation financière plus importante de la CAF et une participation de la commune égale voire un peu inférieure à l'année précédente.

Se posait le problème de la directrice, Charavines ne souhaitant plus la maintenir en poste. Après discussion avec le centre de gestion et la proposition à Mme MULTIN de baisser son nombre d'heures ainsi que son salaire, nous vous proposons de créer un poste de direction avec la répartition horaire suivante : 33h (au lieu de 35) définis comme suit : 14h de Direction

– 3h auprès des enfants (sa propre demande) – 7h pour le RAM et 9h de coordination. Cette proposition a été acceptée par Mme MULTIN.

RX Faivre-Pierret fait remarquer que même si la commune devait déboursier 30 000€, avec les projets d'avenir (centre-bourg) il ne devrait pas y avoir de problème pour le remplissage.

JP. Bret souligne que notre commune enlève une belle épine du pied à celles du tour du lac et constate que maintenant c'est chacun pour soi.

MC. Clor ajoute qu'il est important que le taux de remplissage arrive à 74,6 minimum et que le calcul prévisionnel de la participation de la CAF est basé sur ce taux. S'il est inférieur, il n'y aura pas de recettes supplémentaires même à 13 places et les frais généraux resteront les mêmes. Elle estime qu'il faut prendre les enfants même si les maires ne participent pas.

Le Président précise qu'un courrier sera envoyé aux communes avoisinantes pour leur donner la possibilité d'inscrire des enfants ; une information est parue dans le Dauphiné Libéré. Un courrier sera adressé aux communes du tour du lac pour leur donner le prix horaire à verser dès l'instant où des enfants de leur localité seront inscrits (1,80€).

Au terme de la discussion, le Président demande aux élus, par vote, s'ils sont favorables à créer le poste de la Directrice qui prendra effet à partir du 1^{er} septembre sous forme de portabilité d'un CDI.

A l'unanimité les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

2 – DIA (Déclaration d'intention d'aliéner)

Le Président annonce les transactions suivantes :

LE PIN : Vente d'une maison – 72 passage du Chassigneu – 215 000€

Vente d'une maison – 421 route de Virieu – 222 000€ dont 11 000€ de mobilier

PALADRU : Vente d'une maison et d'un terrain – Champ d'Olivet à St Pierre de Paladru
220 000€

La commune ne préempte pas ces biens.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- ½ poste d'Atsem

Il est proposé de réduire de 7h par semaine un poste d'Atsem en CDI. Des rencontres ont eu lieu avec la personne intéressée qui ne semble pas accepter cette proposition. Le Président souhaite faire appel à l'avocat de la commune afin de ne pas faire d'impair et demande aux élus s'ils l'autorisent à contacter l'avocat pour régler au mieux cette modification de poste.

Les élus, à l'unanimité, émettent un avis favorable pour faire appel à un avocat.

- Courrier de la CAPV relatif à la protection des données

Il s'agit de répondre avant le 10 septembre à la CAPV pour mettre en place un groupement de commande pour faire une audit sur la protection des données. Cette proposition a été entérinée par la commission « Ressources et moyens » de la CAPV.

Les élus pensent qu'il faut réaliser un état des lieux et émettent un avis favorable à l'unanimité.

- Places de stationnement à la plage

Il semblerait qu'il n'y ait pas une signalitique adaptée pour ces deux places de stationnement sur la gauche à la plage. Peut-être faudrait-il mettre un panneau « réservé aux services » voire un sens interdit.

Une vérification sera faite sur place pour adapter la solution.

- Gens du voyage

80 caravanes sont actuellement installées près du lac sur la commune. Des tensions ont été enregistrées avec le restaurant de la plage. Des problèmes de propreté récurrents (obligation de fermer les toilettes publiques). Une convention a été signée pour un paiement de 1 200€ et un départ le 12 août.

Le Président s'est rendu plusieurs fois sur place pour régler les problèmes et a fait appel à la gendarmerie pour calmer les esprits.

RX. Faivre-Pierret demande comment cela se passe pour l'utilisation de l'eau. Il semblerait qu'ils ne la paient pas. Il faudrait voir avec la CAPV et se mettre en rapport avec le Préfet.

- Poteau de téléphone qui penche sur la route au Pin

Il est à noter que, malgré les interventions, la réparation n'a pas été faite. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h10**

ooOoo

Prochaine séance du Conseil Municipal : le JEUDI 20 SEPTEMBRE – 20h30 - PALADRU